

FICHE DE POSTE ULIS COLLEGE

Public accueilli :

Des élèves de 12 à 16 ans reconnus handicapés essentiellement au niveau des fonctions cognitives du secteur, orientés par la CDAPH de la MDPH, ou présentant des maladies invalidantes

- issus des CLIS 1
- à l'issue d'une scolarisation en IME et en mesure de poursuivre leur scolarité dans un établissement scolaire du second degré
- des élèves qui auraient bénéficié d'une scolarisation individuelle en milieu ordinaire et pour lesquels des modalités plus collectives s'avèrent nécessaires sur un dispositif spécialisé

Objectifs

Dans le cadre législatif et réglementaire de la loi du 11 février 2005, en conformité avec le projet académique et le projet départemental,

- œuvrer à la scolarisation, à l'insertion sociale, à l'acquisition d'une plus grande autonomie personnelle et sociale des élèves accueillis,
- consolider et faire acquérir des connaissances, capacités et attitudes en référence au socle commun est une priorité,
- envisager les modalités d'une insertion professionnelle à l'issue du parcours au collège.

Formation – expérience professionnelle

- expérience des élèves handicapés présentant de grandes difficultés cognitives (personnel spécialisé ou en cours de formation)
- expérience des parcours de formation et de qualification professionnelle (formation initiale, en alternance, continue)
- expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux

Missions et tâches

- offrir aux élèves la possibilité de poursuivre des apprentissages adaptés à leurs possibilités quelle que soit l'origine de leurs difficultés, dans le cadre du projet individualisé, en fonction de leurs besoins éducatifs particuliers et des objectifs des instructions officielles ;
- assurer en équipe pédagogique l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de parcours personnalisés des élèves. Accompagner les enseignants dans la mise en place desdits parcours ;
- veiller à une réelle intégration dans les classes et les établissements des élèves accueillis, dans le respect de leurs besoins spécifiques ;
- organiser le temps des élèves dans le respect des projets individuels : enseignements généraux, séquences de sensibilisation aux champs professionnels, participation aux ateliers de la SEGPA s'il y en a une dans l'établissement, stages en entreprise e dans les établissements partenaires à partir de la quatrième
- travailler le lien avec les familles.

Compétences

- compétences pédagogiques de bon niveau ;
- capacité à mettre en lien les projets individuels avec les problématiques de la scolarisation dans le second degré ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet ;
- capacité à construire des partenariats (équipes pédagogiques, éducatives, de suivi de la scolarisation, conseil pédagogique ; entreprises ; secteurs médico-sociaux, etc...)

Qualités

- posséder des capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- savoir faire preuve de discrétion